

2023-03-30-25 : Budget primitif SPANC pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230330-2023-03-30-25-BF Date de télétransmission : 06/04/2023 Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 2 mars 2023 et la délibération du Conseil Communautaire n°2023-03-02-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable »

CONSIDERANT qu'il convient de voter le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023 ;

Budget annexe « SPANC » Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « SPANC » Recettes d'exploitation	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	59 220,00	66 157,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	79 543,02	61 090,00
[012] Charges de personnel et frais ass.	24 600,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	0,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	1 005,00	2 005,30			
Dépenses de gestion des services	84 825,00	68 162,30	Recettes de gestion des services	79 543,02	61 490,00
[66] Charges financières	0,00	0,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	310,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotat* provis* semi-budgétaires	200,00	300,00	[78] Reprises provis* semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	86 025,00	68 772,30	Recettes réelles	79 543,02	61 490,00
[023] Virement à la sect* d'invest.	0,00	0,00			
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00	0,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	86 025,00	68 772,30	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	79 543,02	61 490,00
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	6 481,98	7 282,30
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	86 025,00	68 772,30	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	86 025,00	68 772,30

Budget annexe « SPANC » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « SPANC » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
[20] Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00
[21] Immobilisations corporelles	7 186,72		7 186,72	7 186,72					
[23] Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00					
Dépenses d'équipement	7 186,72		7 186,72	7 186,72	Recettes d'équipement	0,00		0,00	0,00
[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00
					[106] Réserves	0,00		0,00	0,00
[45] Opérations pour comptes de tiers	25 500,00		0,00	0,00	[45] Opérations pour comptes de tiers	25 500,00		0,00	0,00
Dépenses réelles	32 686,72		7 186,72	7 186,72	Recettes réelles	25 500,00		0,00	0,00
					[021] Virement de la sect* d'exploit.	0,00		0,00	0,00
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00		0,00	0,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	0,00		0,00	0,00
[041] Opérat* patrimoniales	0,00		0,00	0,00	[041] Opérat* patrimoniales	0,00		0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	32 686,72		7 186,72	7 186,72	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	25 500,00		0,00	0,00
Solde d'exécution reporté	0,00			0,00	Solde d'exécution reporté	7 186,72			7 186,72
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	32 686,72			7 186,72	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	32 686,72			7 186,72

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-25-BP
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

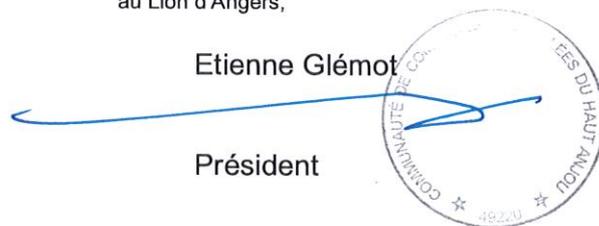
- **D'adopter le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Christelle Buron

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-25-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023